

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2009

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le 24 novembre 2009 sous la présidence de Monsieur Gilles SALAÛN, Maire.

Présents : Gilles SALAÛN, Jean-Pierre AUBERT, Eugène THOMAS, Sylvie HAMON, Pierre LE GRAND, Marguerite ANSQUER, Claire GENDRON, Denis BRELIVET.

Absents excusés: René LATOUCHE ayant donné procuration à Claire GENDRON et Jean-Michel LE QUEAU.

Secrétaire de séance : Sylvie HAMON

Participe : Melle Amélie LEON, Secrétaire de Mairie.

La convocation a été adressée individuellement le 17 novembre 2009 à chaque membre du Conseil Municipal pour la réunion prévue le 24 novembre 2009 à 18h.

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 18h10.

En accord avec l'ensemble des conseillers municipaux, le point suivant a été rajouté à l'ordre du jour : « Restauration de l'Eglise : notification de la tranche 2 ».

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Les élus n'ont pas de remarques.

MINUTE DE SILENCE

Monsieur Le Maire fait respecter une minute de silence à la mémoire de Monsieur Jean MIOSSEC, Maire de Saint-Coulitz de 1953 à 1983.

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2008 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CHATEAULIN ET DU PORZAY

Suite au renouvellement des conseils municipaux en mars 2008, 27 nouveaux conseillers communautaires titulaires et 13 conseillers communautaires suppléants ont été désignés dans chacune des 11 communes de la CCPCP.

La composition figure dans le rapport d'activités.

Monsieur Le Maire présente les points essentiels, par compétences. Ces points concernent le développement économique, les déchets, le programme bassin versant du Porzay, le service public d'assainissement non collectif (SPANC), la voirie, la communication, les affaires sociales, le centre local d'information et de coordination, la maison de l'emploi, le schéma de cohérence territoriale, le tourisme, les affaires diverses et le personnel de la CCPCP.

Monsieur Jean-Pierre AUBERT, Président le Commission « Communication » précise qu'un guide sur les services est en cours d'élaboration et sera édité lorsque toutes les communes auront communiquées les informations demandées.

En tant que représentant de la commune à l'Office Intercommunal de Tourisme, Monsieur Jean-Pierre AUBERT informe les conseillers que la première Assemblée Générale, au cours de laquelle le Conseil d'Administration a été nommé, a eu lieu lundi 23 décembre 2009.

Les délibérations prises par le Conseil Communautaire au cours de l'année 2008 figurent dans le rapport d'activités.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve le rapport d'activités 2008 de la CCPCP.

ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CHATEAULIN ET DU PORZAY AU PARC NATUREL REGIONAL D'ARMORIQUE

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que dans sa séance du 24 juin 2009, le conseil communautaire de la communauté de communes a approuvé le projet de charte du parc naturel régional d'Armorique et a confirmé son adhésion au syndicat mixte du PNRA.

Les services de la Préfecture précise que l'adhésion de chaque communauté de communes au syndicat mixte du PNRA ne peut se faire qu'après consultation des conseils municipaux même s'ils n'adhèrent pas au PNRA

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve l'adhésion de la communauté de communes du Pays de Châteaulin et du Porzay au syndicat mixte de Parc Naturel Régional d'Armorique.

CONVENTION AVEC L'OGEC POUR L'ECOLE PRIMAIRE

Lors de la séance du 25 juin 2009, Monsieur le Maire a fait part aux conseillers de sa rencontre avec l'OGEC.

Il avait été décidé qu'une convention clarifierait les modalités de participation financière de la commune pour les élèves.

Monsieur Le Maire fait lecture de la convention. Il en ressort les points suivants :

Le critère d'évaluation de contribution municipale est le montant du forfait communal versé par la commune d'implantation de l'école privée.

Le montant de la contribution financière par élève sera revu tous les ans.

Le chef d'établissement s'engage à fournir chaque année au mois d'octobre un état nominatif des élèves.

La participation sera versée en trois fois : au mois de décembre, mars et mai par mandat.

La convention sera révisée tous les trois ans et autant que de besoin.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ANNUEL DE DERATISATION AVEC SHEF 2000

Le contrat de dératisation comprend deux passages annuels sur la commune.

Le contrat est reconductible un an à partir de la date de signature pour un montant de 1 724,64 € T.T.C.

Monsieur Le Maire informe que la société sera mise en concurrence avec d'autres entreprises afin de choisir la mieux disante.

Il conviendra de dénoncer le contrat si le choix de ne pas renouveler est fait.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité pour, autorise le Maire à signer le contrat de renouvellement avec SHEF 2000.

ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

La commune a sollicité la fondation du patrimoine pour la restauration de l'Eglise.

L'organisme propose à la commune d'y adhérer pour œuvrer à la pérennisation des actions en faveur du patrimoine bâti.

L'adhésion est d'un montant minimal de 100€ pour une collectivité locale.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise le Maire à adhérer à la Fondation du Patrimoine.

DESIGNATION D'UN ELU REFERENT « SECURITE ROUTIERE »

La sécurité routière est une grande cause nationale comme l'a rappelé la Préfecture du Finistère dans un courrier adressé aux Maires.

Les enjeux majeurs concernent la vitesse, la conduite sous l'emprise de l'alcool, les jeunes, les 2 roues motorisés ainsi que, plus récemment, les seniors.

Ainsi, le Préfet demande à chaque conseil municipal de désigner en son sein un élu qui sera le correspondant « Sécurité routière ».

Le rôle de l'élu référent sécurité routière consiste principalement à :

- être l'interlocuteur reconnu en matière de « sécurité routière,
- diffuser la culture « sécurité routière » dans la commune,
- animer une politique de sécurité routière au niveau de la commune,
- mobiliser les acteurs locaux,
- participer au réseau des élus référents « sécurité routière »

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, nomme Sylvie HAMON en tant que représentant élu à la « Sécurité routière ».

REORGANISATION DES COMMISSIONS SUITE A LA DEMISSION D'UN CONSEILLER

Monsieur le Maire présente les commissions dans lesquelles le conseiller démissionnaire doit être remplacé.
Après appel à candidature, les personnes appelées à siéger dans les différentes commissions sont les suivantes :

Finances et gestion du personnel : Denis BRELIVET

Cadre de vie – Urbanisme – Travaux – Agriculture : Marguerite ANSQUER et Claire GENDRON

Développement et solidarité – Vie associative : Marguerite ANSQUER

Commission d'Appel d'Offres : Marguerite ANSQUER, 3^{ème} suppléante

Le Conseil Municipal est en accord avec la nouvelle composition des commissions comme sus présentée.

MOTION DE SOUTIEN AUX AGRICULTEURS

Depuis plusieurs mois, l'agriculture doit faire face à une crise grave qui remet en cause le devenir des agriculteurs.
Toutes les filières de production sont touchées :

- Lait
- Porc
- Légumes
- Viande bovine, lapins et volailles

Cette situation inédite montre la fragilité de l'économie agricole finistérienne.

De nombreuses exploitations connaissent de graves difficultés financières avec un avenir incertain. L'agriculture dans le Finistère c'est 9300 exploitations agricoles qui engendrent 20 000 emplois à la production, avec l'agroalimentaire c'est 50 000 emplois qui sont concernés.

L'étude de Jean OLLIVRO, géographe, montre que la contribution de l'agriculture à l'économie en Bretagne c'est :

- 30 % des emplois
- 39 % du chiffre d'affaire des entreprises
- 34 % des exportations

Tous ces chiffres montrent le rôle essentiel que joue l'agriculture dans l'économie régionale. Aussi, nous les élus de terrain que nous sommes (Maires, conseillers municipaux) nous devons apporter notre soutien à nos agriculteurs et interpellé les représentants de l'Etat (Préfet), nos élus nationaux et le Ministre de l'agriculture.

Devant l'ampleur d'une telle crise, il est de notre devoir d'agir pour la défense de notre économie, de l'emploi et de l'avenir de nos collectivités locales.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, vote la motion de soutien sus citée.

RESTAURATION EGLISE : NOTIFICATION DEUXIEME TRANCHE

La première tranche arrive à sa fin. Il convient donc de notifier la deuxième tranche des travaux qui concerne l'intérieur de l'Eglise.

Monsieur Le Maire précise qu'il est laissé un mois de préparation aux entreprises avant le début effectif des travaux. Ainsi, la notification sera faite début décembre pour un commencement des travaux, prévu par les ordres de service, le lundi 4 janvier 2010.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, valide les dates sus présentées et autorise le Maire à signer les ordres de service.

QUESTIONS DIVERSES

*Affaire Claude, chemin de Pennagour:

Monsieur Le Maire fait lecture du jugement de la Cour qui est favorable à la commune. Le chemin de Pennagour appartient bien à la commune.

*Artisan taxi:

Monsieur CLABON, dans sa lettre du 16/11/2009, demande une autorisation de licence de taxi sur la commune.

Monsieur Le Maire présente la procédure : la commune doit donner son avis pour transmission à la Préfecture dont une commission spéciale est chargée d'étudier le dossier.

La question est de savoir si la commune n'est pas limitée à certain nombre d'autorisation considérant la démographie.

Les conseillers souhaitent plus d'informations avant de se prononcer. Il conviendra donc de se renseigner auprès de la Préfecture.

*Envoi dématérialisé des convocations et documents divers:

Il est proposé aux conseillers de recevoir les convocations aux commissions et aux conseils ainsi que divers documents par message électronique.

Les conseillers qui choisissent cette solution doivent signer le document d'acceptation.

*Secours populaires et restos du cœur:

L'association « Secours populaires » a adressé un courrier à chaque élu de la CCPCP afin de faire appel à leur générosité dans le cadre de leur mandat mais aussi au niveau personnel.

Pour une éventuelle participation de la commune, le choix est fait d'en discuter dans le cadre du CCAS.

Il est proposé que les deux associations puissent tenir des permanences sur la commune afin de récolter des vêtements, meubles, nourritures...

La publicité pourrait être faite par le biais du prochain bulletin municipal.

*Etude d'urbanisme sur l'aménagement du bourg:

La commission d'appel d'offre se réunira au mois de décembre.

L'étude qui dure 6 mois pourrait commencer en 2010, le plus tôt possible.

La notification de l'octroi de la subvention du Conseil Régional est une condition préalable au commencement de l'étude. Un comité de pilotage, composé d'élus et d'administrés sera créé.

Le diagnostic sera présenté à la population puis le comité de pilotage et l'architecte se réuniront pour valider l'étude.

A la fin des 6 mois, les élus devront retenir un scénario qui sera exposé aux habitants.

*Prochain Conseil Municipal:

Le Conseil Municipal se réunira avant la fin de l'année.

*Mont Banine:

Une lettre a été envoyée à l'Office National des Forêts afin de connaître le traitement à réserver aux arbres. Un devis a été demandé pour faire un diagnostic du bois.

*Ordures ménagères:

Madame Marguerite ANSQUER demande à ce qu'un nouvel encart soit diffusé dans la presse afin que les habitants respectent la collecte d'ordure ménagère : tri, mise en sac...

Le constat est fait que, malgré les nombreux avertissements, les comportements ne s'améliorent pas.

*Elagage:

Malgré les nombreux rappels de la législation qui impose aux propriétaires d'élaguer leurs arbres, nombre de propriétaires ou locataires n'ont pas fait les démarches.

En l'absence d'actions pour pallier au problème, la municipalité sera amenée à agir d'une autre manière (presse, courrier individuel, appel à des entreprises...)

*SMATAH:

Le syndicat a le projet d'ouvrir un musée hydroélectrique. Les terrains, le long du canal à Coatigrac'h ont été vendus au syndicat sous le précédent mandat.

Le syndicat réalise actuellement des travaux pour aménager le parking.

Il avait été évoqué que le tri sélectif serait placé sur le parking.

*Travaux au hangar :

Ils devraient commencer fin novembre. Le cas échéant, l'entreprise sera relancée.

*AMAP :

L'association demande à utiliser le hangar communal pour l'échange de panier afin de ne pas salir la maison des associations récemment rénovée.

Fin de séance à 19h20.
